

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Membres du Sénat académique  
**EXPÉDITEUR :** Stéfanie Wheaton, Registraire par intérim  
**DATE :** 24 février 2020  
**OBJET :** **Calendrier universitaire 2020-2023 – Corrections**

---

Une nouvelle version de la *Politique sur le Calendrier universitaire*, ainsi que le *Calendrier universitaire 2020-2023* furent adoptés lors du Sénat académique du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Quelques erreurs se sont glissées au *Calendrier* et doivent être corrigées. SVP vous référez au *Calendrier universitaire 2020-2023* en annexe pour prendre connaissance des changements proposés.

**1) Automne 2021**

- La date de *l'inscription – nouvelles et nouveaux* est le 3 avril, qui est le samedi de Pâques.

CORRECTION PROPOSÉE : Que la date *d'inscription – nouvelles et nouveaux* soit plutôt le **10 avril 2021**, pour se conformer au point 3.1, de la *Politique sur le Calendrier universitaire*, qui précise que « si le premier samedi d'avril est durant le weekend de Pâques, **l'inscription est reportée au samedi suivant.** »

**2) Automne 2022**

- Les dates *d'inscription – étudiantes et étudiants qui continuent* sont indiquées comme étant le 16 et 15 mars.

CORRECTION PROPOSÉE: Que les dates d'inscriptions soient les **16 et 17 mars** (mercredi et jeudi), pour se conformer au point 3.1, qui dit bien que « l'inscription aux cours pour les étudiantes et les étudiants qui continuent leurs études débute le **mercredi suivant la semaine d'études de la session d'hiver** précédente pour la constituante de Moncton et le lendemain pour les constituantes d'Edmundston et de Shippagan. »

- La date *d'inscription – nouvelles et nouveaux* est le 10 avril, qui est le 2<sup>e</sup> dimanche du mois.

CORRECTION PROPOSÉE : Que l'inscription débute le 2 avril 2022, pour se conformer au point 3.1, qui dit bien que « l'inscription aux cours pour les étudiantes et étudiants qui entament leurs études débute **le premier samedi du mois d'avril** pour toutes les constituantes. »

### 3) Automne 2023

- La *date limite d'inscription* est le lundi 4 septembre 2023.

CORRECTION PROPOSÉE : Que la date limite d'inscription soit le **vendredi 1<sup>er</sup> septembre**, afin de se conformer au point 4 de la *Politique sur le Calendrier universitaire*, qui stipule que « à la session d'automne, la date limite d'inscription est le **vendredi précédant la Fête du Travail** ».

- La *date limite d'abandon ou de changement de cours sans mention* est le lundi 18 septembre.

CORRECTION PROPOSÉE : La date indiquée devrait être le **vendredi 15 septembre**, afin de se conformer au point 6 de la *Politique sur le Calendrier universitaire*, qui précise que « la date limite d'abandon ou de changement de cours sans mention au dossier est le **deuxième vendredi ouvrable après le début de la session**. »

**Calendrier universitaire 2019 - 2023**

	2020	2021	2022	2023
<b>Printemps-Été</b>				
<i>Inscription</i>	11 mars	10 mars	16 mars	15 mars
<i>Début de la session</i>	4 mai	3 mai	2 mai	1 mai
<i>Cérémonie de remise des grades (Shippagan)</i>	22 mai	14 mai	20 mai	19 mai
<i>Cérémonie de remise des grades (Edmundston)</i>	23 mai	15 mai	21 mai	20 mai
<i>Fête de Victoria (congé)</i>	18 mai	24 mai	23 mai	22 mai
<i>Cérémonie de remise des grades (Moncton)</i>	30 mai	22 mai	28 mai	27 mai
<i>Fête de l'Université (célébration) (9)</i>	19 juin	19 juin	19 juin	19 juin
<i>Fête du Canada (congé) (8)</i>	1er juillet	1er juillet	1er juillet	3 juillet
<i>Fête du Nouveau-Brunswick (congé)</i>	3 août	2 août	1er août	7 août
<i>Fête nationale de l'Acadie (célébration) (9)</i>	15 août	15 août	15 août	15 août
<b>Automne</b>				
<i>Inscription - étudiantes et étudiants qui continuent (7)</i>	11 et 12 mars	10 et 11 mars	16 et 17 mars	15 et 16 mars
<i>Inscription - nouvelles et nouveaux</i>	4 avril	3-avril-10 avril	10-avril-2 avril	1 avril
<i>Date limite d'inscription</i>	4 septembre	3 septembre	2 septembre	4 septembre-1 septembre
<i>Fête du travail (congé)</i>	7 septembre	6 septembre	5 septembre	4 septembre
<i>Début des cours et de la session</i>	8 septembre	7 septembre	6 septembre	5 septembre
<i>Date limite de changement au d'abandon sans mention (1)</i>	18 septembre	17 septembre	16 septembre	18 septembre-15 septembre
<i>Action de grâce (congé)</i>	12 octobre	11 octobre	10 octobre	9 octobre
<i>Journées d'étude de mi-session</i>	26 au 30 octobre	25 au 29 octobre	31 octobre au 4 novembre	30 octobre au 3 novembre
<i>Date limite d'abandon de cours-session sans échec</i>	31 octobre	31 octobre	31 octobre	31 octobre
<i>Jour du Souvenir (congé) (6)</i>	11 novembre	11 novembre	11 novembre	13 novembre
<i>Dernier jour de cours</i>	8 décembre	8 décembre	8 décembre	8 décembre
<i>Reprise du cours du congé de l'Action de grâce(5)</i>	8 décembre	8 décembre	8 décembre	8 décembre
<i>Journées d'étude préparatoires aux examens</i>	9 et 10 décembre	9 et 10 décembre	9 et 10 décembre	9 et 10 décembre
<i>Période des examens d'automne (2)</i>	11 au 21 décembre	11 au 21 décembre	11 au 21 décembre	11 au 21 décembre
<b>Hiver</b>				
<i>Inscription</i>	3, 4 et 5 novembre 2020	2, 3 et 4 novembre 2021	8, 9 et 10 novembre 2022	
<i>Date limite d'inscription (4)</i>	11 janvier	10 janvier	9 janvier	
<i>Début des cours et de la session</i>	11 janvier	10 janvier	9 janvier	
<i>Date limite d'abandon de cours-session sans mention (1).</i>	22 janvier	21 janvier	20 janvier	
<i>Jour de la Famille (congé)</i>	15 février	21 février	20 février	
<i>Date limite d'abandon de cours sans échec (3)</i>	4 mars	4 mars	4 mars	
<i>Journées d'étude de mi-session</i>	1er au 5 mars	7 au 11 mars	6 au 10 mars	
<i>Vendredi saint (congé)</i>	2 avril	15 avril	7 avril	
<i>Lundi de Pâques (congé)</i>	5 avril	18 avril	10 avril	
<i>Dernier jour de cours</i>	16 avril	14 avril	17 avril	
<i>Reprise des cours du lundi de Pâques (5)</i>	Aucun	Aucun	Aucun	
<i>Journées d'étude préparatoires aux examens</i>	18 et 19 avril	18 et 19 avril	18 et 19 avril	
<i>Période des d'examens d'hiver (2)</i>	20 au 30 avril	20 au 30 avril	20 au 30 avril	

**Adopté par le Sénat académique le 1 novembre 2019 conformément à la Politique sur le Calendrier universitaire . RÉVISÉ 24 FÉVRIER 2020**

- (1) Date limite de changement de cours-session ou de cours-année ou d'abandon de programme sans mention au dossier. Après cette date, et jusqu'à la date limite d'abandon sans échec, tout abandon d'un cours entraîne normalement la lettre R pour ce cours.
- (2) Si le campus est fermé durant cette période, les examens sont normalement reprogrammés à même la période des examens, souvent à la dernière journée d'examens. **Les étudiantes et les étudiants et les professeures et les professeurs doivent être disponibles jusqu'au dernier jour de la période des examens.**
- (3) Date limite d'abandon de cours-session et de cours-année sans échec. L'abandon jusqu'à cette date est un retrait (R au dossier). Après cette date l'abandon est un échec (E au dossier).
- (4) L'inscription à la session d'hiver sont réparties sur trois jours, soit deux jours pour la constituante de Moncton et une pour les constituantes d'Edmundston et de Shippagan.
- (5) L'horaire du dernier jours de cours est remplacée par celle du lundi pour compenser la perte de cours en raison de congés fériés.
- (6) Le Jour du Souvenir est toujours le 11 novembre, mais le congé est reporté au lundi suivant si le 11 novembre est un samedi ou un dimanche
- (7) L'inscription à la session d'automne est répartie sur deux jours, soit une première journée pour la constituante de Moncton et une seconde journée pour les constituantes d'Edmundston et de Shippagan.
- (8) La Fête du Canad est toujours le 1er juillet, mais le congé est reporté au lundi suivant si le 1er juillet est un samedi ou un dimanche
- (9) Les célébrations sont des journées importantes pour la communauté universitaire, mais ne sont pas un congé de cours.